

Q. D'après la résolution de la Commission du havre, les travaux devaient être continués, cet été-là, à 35 centins ?—R. Oui.

Q. Savez-vous si l'ouvrage fut continué l'année suivante ?—R. Je le crois, aux mêmes prix et conditions.

Q. Savez-vous s'il existe des minutes ordonnant la continuation de ces travaux ?—R. Il en est question dans les minutes.

Q. Faudrait-il de longues recherches pour le constater ?—R. Oui.

Q. Alors, prenez-en note, pour voir s'il existe des entrées à ce sujet ?—R. Oui.

Q. Ma question s'appliquerait aussi à 1889. Savez-vous si les mêmes travaux furent continués en 1889 ?—R. Je ne saurais le dire.

Q. Pourriez-vous le constater par vos livres ?—R. C'est possible.

Q. Si vous ne le pouviez pas par les livres que vous avez apportés, le pourriez-vous par ceux qui se trouvent à votre bureau, à Québec ?—R. J'ai ici tous les certificats des ingénieurs qui peuvent nous renseigner sur ce point.

Q. Savez-vous s'il fut demandé et reçu des soumissions pour le mur de traverse, en 1883 ?—R. Dans les minutes du 2 mai 1883, se lit ce qui suit :

“ Les soumissions reçues pour la construction d'un mur de traverse, se rattachant aux améliorations du havre sont déposées sur le bureau et ouvertes, les dites soumissions étant signées par les personnes suivantes :

1. Larkin, Connolly et Murphy, Lévis.
2. J. Samson et A. Samson, Québec.
3. John Gallagher, Montréal.
4. George Beaucage, Québec.
5. Simon Peters et Edward Moore, Québec.

“ Chaque soumission contenant un chèque accepté, pour la somme de \$7,500, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics, est alors examinée séparément, et le tout ayant été jugé conforme aux stipulations de l'avis publié, le secrétaire reçoit ordre d'adresser par la malle-poste, les dites soumissions, avec leurs chèques, à l'honorable ministre des Travaux Publics, à Ottawa.”

Q. De sorte que les soumissions furent ouvertes à Québec ?—R. Oui.

Q. Et ces soumissions devraient se trouver ici, au ministère des Travaux Publics ?—R. Elles s'y trouvaient.

Q. N'y a-t-il pas de document qui prouve qu'elles furent réexpédiées ou remises ?—R. Elles furent en effet renvoyées.

Q. Sont-elles parmi les papiers que vous avez apportés ici ?—R. Oui.

Q. Toutes les soumissions mentionnées ?—R. Toutes les soumissions originales, sauf celle de Larkin, Connolly et Cie, qui se trouvait chez le notaire.

Q. Laquelle est annexée au contrat ?—R. Oui, toutes les autres soumissions originales sont ici.

Q. Voulez-vous nous dire si tous les membres de la Commission du havre étaient présents, lorsque les soumissions furent ouvertes et donner les noms de ceux présents ?

—R. Il y avait un absent. Les membres présents étaient : P. V. Valin, président, l'honorable Thomas McGreevy, Ferdinand Hamel, William Rae, Julien Chabot, John Sharples, L. Bell Forsythe, et R. R. Dobell.

Q. Le monsieur McGreevy que vous mentionnez est Thomas McGreevy, n'est-ce pas ?—R. Oui.

Q. Avez-vous quelque lettre de M. Perley appelant l'attention des commissaires sur des erreurs ou des irrégularités contenues dans les soumissions en question—dans celles du mur de traverse ?—R. Oui. Je me souviens d'un rapport officiel. La seule chose dont je me rappelle est une lettre du 4 juin 1883, entrée à la page 508 du livre des minutes n° 4. Cette lettre qui porte le numéro 156, venait de F. H. Ennis, secrétaire du ministère des Travaux Publics, à Ottawa, qui transmettait copie d'un arrêté du conseil du 28 mai précédent, acceptant la soumission de MM. Larkin, Connolly et Cie, pour la construction d'un mur de traverse se rattachant aux améliorations du havre, à l'embouchure de la rivière Saint-Charles. La lettre contenait aussi des formules de contrat et de garantie d'exécution dont se sert le ministère pour les travaux de ce genre, et que l'honorable ministre recommandait